

# LES MIETTES POUR CEUX QUI PRODUISENT ... LE SECRET POUR CEUX QUI DIRIGENT !

**La justice sociale passe par la transparence salariale. C'est à ce titre que, par le biais du CSEC d'EDF, la FNME-CGT l'exige dans l'intérêt supérieur du personnel.**

Dans un contexte inflationniste, et alors que la CGT revendique +9 % pour notre grille salariale des IEG (remise à niveau du bas de grille sur les échelons 1, 2 et 3), comment EDF peut-elle maintenir le **secret sur la rémunération de ses 537 cadres dirigeants ?**

Pendant que la FNME-CGT revendique une reprise des négociations salariales et des mesures sur l'inflation galopante, **les 10 plus hautes rémunérations** de l'entreprise s'octroient tous les deux ans des primes représentant entre 30 et 40 % de leur salaire annuel (soit **plus de 2 millions d'euros de primes en 2024 et 4 M€ en 2022**) ...

**À combien fixeront-ils leurs primes en 2026, alors que 98 % des agents (hors cadres supérieurs/dirigeants) font la richesse d'EDF mais n'en récupèrent que les miettes ?**

Quand le **taux horaire moyen de l'immense majorité des agents est à 40 €**, ce qui révèle déjà une nécessité d'équité salariale, **les 10 plus hautes rémunérations se situent à 468 €/h** (sur une base 35h et 13 mois). Et même à considérer qu'ils travaillent **H24, 7j/7, cela ferait encore 97 €/h**. La raison du secret est probablement là ...

**Pour la FNME-CGT, la transparence salariale est essentielle.** Alors que la direction communique au CSEC les éléments de salaires détaillés de l'ensemble des agents d'exécution, de maîtrise et cadre, elle refuse de le faire pour les cadres dirigeants.

Ces éléments, transmis sous confidentialité individuelle à l'expert du CSEC afin d'analyser l'égalité professionnelle (écarts de rémunération entre femmes et hommes toutes catégories confondues), ne pourraient pas lui être fournis pour les dirigeants ...?

**Refuser de transmettre ces informations, c'est l'aveu de chiffres dérangeants !**

**Quand seulement 1,7 % d'augmentation est accordé aux 64 000 agents EDF, que s'octroient les 537 dirigeants de l'entreprise ?**

La FNME-CGT poursuivra la **démarche juridique engagée avec le CSEC**, la France accusant déjà un retard dans le déploiement des dispositions européennes sur la transparence salariale. **Jugement attendu le 17 septembre prochain.**

Les richesses doivent être équitablement réparties, sans laisser une catégorie prendre la part du lion, l'État ponctionner des dividendes générant des plans d'économies, les ministères se servir pour financer des politiques publiques, ne laissant aux travailleurs que les miettes, tout en leur demandant plus d'efforts : **Ces injustices doivent cesser !**

**LA FNME-CGT MÈNE CE COMBAT ET C'EST AVEC L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS QUE LA JUSTICE SOCIALE INDISPENSABLE AU FONCTIONNEMENT DE NOTRE ENTREPRISE POURRA ÊTRE RÉTABLIE !**

C  
O  
M  
M  
U  
N  
I  
C  
A  
T  
I  
O  
N

**CONTACT :**

Sebastien KOCH  
Délégué Syndical  
Central CGT EDF  
Email : dsc-ssc-cgt@edf.fr

**CONTACT :**

Sandra BRIERE  
Secrétaire Syndicale  
Central CGT EDF

**CONTACT :**

Thomas PLANCOT  
Secrétaire Syndical  
Central CGT EDF